




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02/06/2023 / \_ \_ \_ \_

Dossier complet le : 13/07/2023 / \_ \_ \_ \_

N° d'enregistrement : 2023-7046

## 1 Intitulé du projet

Extension de l'activité de stockage de mélange Supermix (Rubrique ICPE 4120.2.a) dans le cadre du projet TANGO mené sur le site LTR Industries de Spay (72)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

LTR INDUSTRIES

Raison sociale

LTR INDUSTRIES

N° SIRET

3 1 9 5 8 0 1 2 2 0 0 0 3 8

Type de société (SA, SCI...)

Société par Actions Simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

LAMY

Prénom(s)

Julie

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1	a) Autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à Autorisation : Rubrique ICPE 4120.2.a : Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition - Substances et mélanges liquides  Pas de modification des rubriques IOTA

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les installations du site LTR Industries de Spay sont régies par l'arrêté préfectoral d'Autorisation du 26 Mai 2003 et par différents arrêtés préfectoraux complémentaires. Dans le cadre de l'évolution de ses activités, LTR Industries souhaite développer le projet TANGO. [REDACTED] Le projet nécessite l'utilisation d'un Supermix. La caractérisation de ce mélange implique les éléments suivants, en termes de classification ICPE :

- Classement du mélange Supermix sous la rubrique ICPE 4120.2,
- Classement de la liqueur d'imprégnation sous la rubrique ICPE 4140.2.

Une Déclaration via un porter à connaissance ICPE a été transmise à l'administration en Avril 2023.

Dans le cadre du développement de cette activité, LTR Industries envisage de stocker ce mélange avec une capacité totale de stockage de 80 tonnes et de l'utiliser au niveau des installations de production de la ligne 1 (7,24 tonnes correspondant au tonnage des cuves de mélange et de service). LTR Industries sera donc soumise à Autorisation pour le stockage de mélange Supermix (rubrique ICPE 4120.2.a). Un local de stockage sera aménagé dans le bâtiment existant de stockage des matériaux bruts. Aucune nouvelle construction de bâtiment n'est prévu pour ce projet. Seule une zone enherbée de 30m<sup>2</sup> sera imperméabilisée pour faciliter l'accès au bâtiment.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'augmenter la capacité de stockage du mélange Supermix, classé sous la rubrique ICPE 4120.2.a, avec un tonnage maximal de 80 tonnes.

Il permettra de diversifier les activités réalisées sur le site LTR Industries de Spay, via le développement du projet TANGO. Il conduira à pérenniser cette activité, en répondant aux besoins et aux demandes de ses clients et du marché.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'extension d'activité projetée par LTR Industries sera réalisée à l'intérieur des bâtiments existants du site de Spay. En effet, un local de stockage du mélange Supermix sera aménagé dans le bâtiment existant de stockage des matériaux bruts. Il respectera les dispositions constructives de l'arrêté ministériel ICPE 4120.2 (arrêté du 13 Juillet 1998).

Aucune demande de permis de construire n'est faite pour ce projet.  
Aucune nouvelle construction de bâtiment n'est prévue pour ce projet.

Seule une surface enherbée de 30m<sup>2</sup> sera imperméabilisée. Cela facilitera l'accès des engins de manutention au niveau du bâtiment de stockage et sécurisera le flux de circulation.  
Cette nouvelle surface imperméabilisée ne représente que 0,5% de la surface totale bâtie du site LTR Industries.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Suite à la mise en place du nouveau local de stockage de mélange Supermix, la quantité totale stockée de ce mélange sera de 80 tonnes (rubrique ICPE 4120.2.a). Ce local sera dédié au stockage de ce mélange.

Le mélange Supermix sera conditionné en conteneurs IBC de 1,1 tonne. Ces conteneurs seront positionnés sur des racks de stockage sur 2 niveaux, avec une hauteur maximale de stockage de 3,5m. Des bacs de rétention, de volume défini conformément à la réglementation, seront positionnés au niveau du sol, afin de confiner un éventuel déversement accidentel.

Dans le cadre de l'exploitation et du procédé de production, la situation sera identique à celle actuellement réalisée sur le site. Le processus de fabrication n'est pas modifié dans le cadre de ce projet.

Le mélange Supermix est stocké et utilisé pour être intégré dans la cuve de préparation de la liqueur d'imprégnation, avant d'alimenter la size-press. Deux conteneurs IBC sont disposés, sous un auvent à l'extérieur de la cuisine de la ligne 1 et alimentent le process via une pompe. Cette situation est identique à celle déclarée dans le porter à connaissance ICPE, transmis à l'administration en Avril 2023.

Aucune installation n'est démantelée pour la réalisation de ce projet.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site LTR Industries de Spay est un établissement SEVESO Seuil Bas, Ses activités et ses installations sont régies par l'arrêté préfectoral d'Autorisation du 26 Mai 2003 et par différents arrêtés préfectoraux complémentaires. Dans le cadre de cette extension d'activité de stockage du mélange Supermix (ICPE 4120.2.a), un porter à connaissance est réalisé en parallèle pour instruction par les services de la DREAL. Cette étude sera réalisée conformément aux dispositions de l'article R181-46 du code de l'Environnement. L'objectif de cette étude est de démontrer que le projet d'extension de l'activité de stockage du mélange Supermix ne constitue pas une modification substantielle, selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'Environnement. Aucun permis de construire ni aucun autre dossier administratif (ICPE, IOTA) n'est réalisé dans le cadre de ce projet.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'extension d'activité du stockage du mélange Supermix sera réalisée dans le bâtiment existant de stockage des matériaux bruts du site. L'activité industrielle du site LTR Industries de Spay est concentrée sur environ 14,5 ha (bâtiments, station d'épuration et voiries), dans la partie Nord-Ouest des parcelles. Les surfaces bâties représentent environ 55 000 m <sup>2</sup> .	Aucune nouvelle construction pour ce projet d'extension 30m <sup>2</sup> de surface enherbée imperméabilisée pour assurer l'accès au bâtiment

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune de Spay : Zone UZi : Zone urbaine d'activités industrielles et logistiques

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site LTR Industries de Spay est un établissement SEVESO Seuil Bas, Ses activités et ses installations sont régies par l'arrêté préfectoral d'Autorisation du 26 Mai 2003 et par différents arrêtés préfectoraux complémentaires. Il stocke 9,9 tonnes de mélange Supermix, classé sous la rubrique ICPE 4120.2.b. Il l'utilise au niveau des installations de production de la ligne 1 (7,24 tonnes). Cette utilisation est soumise à la rubrique ICPE 4140.2.b, conformément au porter à connaissance ICPE, transmis à l'administration, en Avril 2023.

Compte tenu des dispositions de l'annexe II de l'article R122.2 du code de l'Environnement, ce projet nécessite la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas (nouvelle rubrique ICPE Autorisation) et fait l'objet en parallèle d'un porter à connaissance, selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'Environnement. L'objectif est de démontrer que cette modification n'est pas substantielle.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : Aérodrome Le Mans Arnage, à 1,6km au Nord Est du site et ZNIEFF de type I : Pinède de la sapinière du grand étang, à 2,7km à l'Est du site, ZNIEFF de type II : Bois et landes entre Arnage et Changé, à 1,6km au Nord-Est du site et ZNIEFF de Type II : Bois de Moncé et de Saint Hubert, à environ 4,2km, (Source : Patrimoine des Services de l'État en Pays de Loire)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Spay ne se situe ni en zone de montagne (zonage urbanisme) ni en zone de montagne (zonage Agriculture). (Source : Observatoire des territoires - Zonage des politiques publiques)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection biotope n'est recensé sur la commune de Spay ni sur les communes avoisinantes. (Source : Patrimoine des Services de l'État en Pays de Loire)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Spay n'est pas concernée par la Loi littoral. (Source : Observatoire des territoires - Zonage des politiques publiques)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Spay ne se situe pas dans un parc naturel régional ni dans un parc national (Source : Observatoire des territoires et patrimoine des services de l'état). Parc Naturel Régional le plus proche : Parc Normandie Maine, à 30km au Nord Ouest du site LTR Industries. Aucune réserve naturelle nationale ou régionale, ni aucun parc naturel marin n'est présent dans un rayon de 50km autour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de la Sarthe dispose d'un plan de prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat, 2ème échéance, approuvé le 9 Février 2023. Les routes départementales, situées à proximité du site LTR Industries, RD323 à l'Ouest et RD326 au Nord, sont notifiées comme sources de bruit sur ce plan. (Source : Conseil départemental de la Sarthe).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit au patrimoine mondial n'est présent sur la commune de Spay. Aucun monument historique n'est situé sur la commune de Spay (Source : Monumentum.fr). Selon l'Atlas du patrimoine, le site n'est pas situé à proximité immédiate d'un monument historique, ni d'un site patrimonial, ni dans un zone concernée par un arrêté portant délimitation de zonages archéologiques. Le site le plus proche, Le Sanctuaire de Mars Mullo à Allonnes, est situé à 3,3km au Nord.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du site LTR Industries n'est pas située dans une zone humide effective. Cette zone est cependant recensée comme zone humide potentielle, avec une probabilité forte. (Source : sig-réseau-zones humides.org)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Spay n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Elle est soumise au Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation "Sarthe Aval"
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation a été approuvé le 26/02/2007 et modifié le 28/04/2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites pollués et potentiellement pollués (BASIAS) sont présents dans le périmètre du site LTR Industries (Source : Banques de données Sites BASIAS et BASOL). Des diagnostics de pollution des sols et des opérations de dépollution ont été menés sur le site. Le projet du site LTR Industries n'est pas situé dans ces zones.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la Préfecture de la Sarthe, le territoire communal de Spay est classé en zone de répartition des eaux, uniquement pour les eaux souterraines (nappe du cénomanien).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données fournies par l'Agence Régionale de Santé, aucun captage d'alimentation en eau potable n'est recensé, à proximité du site LTR Industries. Le site est situé en dehors des périmètre de protection rapprochés et éloignés.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune de Spay. Le site inscrit le plus proche est l'abbaye de l'Epau et ses abords, à environ 7,8km au Nord Est du site LTR Industries. (Source : Patrimoine des Services de l'État en Pays de Loire).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LTR Industries est localisée à 14,5km à l'Ouest d'une zone NATURA 2000 : Vallée du Narais, Forêt de Bercé et ruisseau du Dinan. Il s'agit de la zone NATURA 2000 la plus proche. (Source : Patrimoine des Services de l'État en Pays de Loire).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la commune de Spay. Le site classé le plus proche est le jardin d'horticulture, situé au Mans, à environ 8,6km au Nord du site LTR Industries. (Source : Patrimoine des Services de l'État en Pays de Loire).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site LTR Industries engendre actuellement des prélèvements en Sarthe. Le site est équipé d'un poste de pompage avec 4 pompes aspirantes fonctionnant alternativement. Le débit prélevé respectera les dispositions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 21 Juillet 2011, avec un maximum de 800m <sup>3</sup> /h, et de 16000 m <sup>3</sup> /j. Ces volumes de prélèvements ne seront pas augmentés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Absence de prélèvement pour le stockage (voir annexe 8).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix n'engendrera pas de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix n'engendre pas de rejet de matériaux. Aucune nouvelle construction de bâtiment n'est prévue dans le cadre de ce projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix ne consomme pas de matériaux. Aucune nouvelle construction de bâtiment n'est prévue dans le cadre de ce projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol n'est prévue dans le cadre du projet de LTR Industries.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix est en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable (station de pompage) et les équipements d'assainissement (station de traitement des eaux usées industrielles). Une station de traitement des eaux usées sanitaires est également disponible sur le site. Le projet n'engendrera pas une augmentation significative de la consommation en eau ni du volume des eaux usées industrielles.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix sera réalisé dans un local, aménagé dans le bâtiment existant des matériaux bruts. Ce local sera placé sur une dalle en béton. Les conteneurs seront disposés sur des bacs de rétention, adaptés. Seuls 30m <sup>2</sup> de surface enherbée seront imperméabilisés, afin de faciliter l'accès au bâtiment pour les engins. Aucune dégradation de la biodiversité existante n'est envisagée dans le cadre de ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LTR Industries est localisé à 14,5km à l'Ouest d'une zone NATURA 2000 : Vallée du Narais, Forêt de Bercé et ruisseau du Dinan. Il s'agit de la zone NATURA 2000 la plus proche. Compte tenu de la distance d'éloignement et des conditions d'exploitation (stockage en conteneurs fermés sur rétention), ce projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix n'est pas consommateur d'espaces naturels, agricoles, forestiers ni maritime. Il sera implanté et réalisé au niveau des installations industrielles, existantes, du site LTR Industries. Aucune nouvelle construction n'est prévue pour ce projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site LTR Industries n'est pas concerné par des risques technologiques. L'installation la plus proche, faisant l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques, est le site BUTAGAZ, situé à Arnage. Ce site est présent à environ 1,6km au Sud Est des premiers bâtiments du site LTR Industries. LTR Industries se situe en dehors des zones d'aléas définies par le PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Spay dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation "Sarthe Aval". La partie Est du site est concernée par une zone réglementaire moyenne naturelle et une zone réglementaire forte, au plus près de la Sarthe. Toute urbanisation est proscrite dans cette dernière zone. La zone du projet et les installations industrielles du site LTR Industries sont situées en dehors des zones inondables, recensées dans le PPRN Inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire pour le stockage. L'utilisation du Supermix engendre des rejets via le séchage, identiques à aujourd'hui. Les premières habitations sont situées à plus de 600m de ces rejets.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site LTR Industries n'est pas concerné par des risques sanitaires



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de stockage de mélange de Supermix engendre de la circulation afin d'assurer la rotation des stockages. Cependant, cette extension d'activité ne va pas engendrer une augmentation majeure du trafic actuel du site LTR Industries
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de stockage de mélange Supermix n'est pas source de bruit par rapport à la situation actuelle. Les installations sont présentes à l'intérieur des bâtiments et les habitations sont à plus de 800m.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site LTR Industries n'est pas concerné des nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de stockage de mélange Supermix n'engendre pas d'odeurs dans le cadre de ses activités.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site LTR Industries n'est pas concerné des nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de stockage de mélange Supermix n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LTR Industries n'est pas concernée par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LTR Industries n'engendre pas d'émissions lumineuses. Il en sera de même suite à son projet d'extension du stockage Supermix.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LTR Industries n'est pas concernée par des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de Supermix n'engendre aucun rejet. La liqueur formée reste en grande partie imprégnée dans le produit fini au niveau des installations de production (voir annexe 8).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets aqueux sont réalisés en Sarthe, après traitement par la station du site. Une autosurveillance quotidienne avec un suivi de la qualité des rejets aqueux est réalisée par LTR Industries.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun rejet d'effluents n'est généré par le projet d'extension du stockage de mélange Supermix. Les effluents aqueux générés sont ceux associés aux activités de production, avec la liqueur d'imprégnation. Comme mentionné précédemment, cette liqueur reste en grande partie imprégnée sur le papier. Les égouttures sont récupérées et traitées au niveau de la station de traitement du site. Un suivi quotidien de la qualité des rejets aqueux est réalisé par LTR Industries (voir annexe 8).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange de Supermix n'engendrera pas de production de déchets. L'utilisation de ce Supermix au niveau des installations de production, produira des emballages vides souillés. Ces déchets dangereux sont connus de LTR Industries, et sont pris en charge par une société spécialisée, pour leur valorisation/élimination. Ils font l'objet d'un bordereau de suivi de déchets et sont intégrés dans la politique de gestion des déchets du site. Il en sera de même suite au projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Selon l'Atlas du patrimoine, LTR Industries n'est pas située à proximité immédiate d'un monument historique, ni d'un site patrimonial, ni dans une zone concernée par un arrêté portant délimitation de zonages archéologiques. Le site le plus proche, Le Sanctuaire de Mars Mullo à Allonnes, est situé à 3,3km au Nord de LTR Industries.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix ne prévoit pas de construction d'un nouveau bâtiment. Un nouveau local de stockage sera aménagé à l'intérieur du bâtiment existant de stockage des matériaux bruts. Seule une surface enherbée de 30m <sup>2</sup> sera imperméabilisée, afin d'assurer l'accès au local de stockage pour les engins de manutention. Cela permettra également de sécuriser les flux de circulation. Ces aménagements et le projet ne présenteront pas de modification sur les activités humaines et sur l'usage des sols.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Avis rendus par les Missions Régionales de l'Autorité Environnementale (MRAE) pour des projets soumis à étude d'impact sur les années 2020 à 2023 : Aucun projet sur la commune de Spay.

Avis rendus pour les Missions Régionales de l'Autorité Environnementale (MRAE) pour des projets soumis à examen Cas par cas sur les années 2020 à 2023 :

- Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Spay en 2022 : Dispense d'étude d'impact et d'évaluation environnementale.

Aucun autre projet sur la commune de Spay pour les années 2020 à 2023.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation des incidences sur l'environnement n'a été réalisée au titre d'autres législations applicables. Ce projet fera l'objet d'un porter à connaissance ICPE, afin de démontrer qu'il ne constitue pas une modification substantielle, selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'environnement.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

LTR Industries prévoit d'augmenter sa capacité de stockage de mélange Supermix avec un tonnage total de 80 tonnes. Ce mélange est actuellement stocké et mis en œuvre sur le site, avec un régime de Déclaration ICPE. Ce projet ne prévoit pas de nouvelle construction. Un nouveau local de stockage sera aménagé dans le bâtiment existant de stockage de matériaux bruts. Seule une surface enherbée de 30m<sup>2</sup> sera imperméabilisée, afin de faciliter l'accès à ce nouveau local de stockage, pour les chariots de manutention. Cela permettra également de sécuriser les flux de circulation. Ce stockage de mélange Supermix sera réalisé dans des contenants IBC fermés, sur rétentions adaptées. Le nouveau local de stockage disposera d'un sol, avec une dalle Béton.

La mise en œuvre du mélange Supermix sera identique à la situation actuelle. Le mélange transite via 2 conteneurs IBC, sous un auvent extérieur, à proximité de la cuisine de la ligne 1. Ces conteneurs sont placés sur rétention. Une pompe assure l'alimentation des installations du process, pour la fabrication de la liqueur d'imprégnation. Cette liqueur est ensuite en grande majorité imprégnée sur le papier. Les rejets atmosphériques associés à cette activité concernent les rejets du tunnel de séchage. Des mesures de rejets atmosphériques ont été menées lors de la dernière production TANGO, les 27 et 28 Juin derniers, sur deux rejets canalisés : hotte sécherie et tunnel de séchage. Elle permettra de démontrer l'absence d'impact significatif sur l'environnement. Les rejets aqueux, associés à cette activité (égouttures de liqueur d'imprégnation), sont traités au niveau de la station de traitement des eaux usées industrielles. Un suivi quotidien de la qualité de ces eaux est réalisé par LTR Industries.

Enfin, LTR Industries est une Installation Classée soumise à Autorisation, régie par l'arrêté préfectoral d'Autorisation du 26 Mai 2003 et par différents arrêtés préfectoraux complémentaires. Elle suit l'ensemble des rejets associés à ses activités, via les prescriptions de ces textes. Le projet d'extension du stockage de mélange Supermix n'engendrera pas de nuisances ni de rejets supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Il fera l'objet d'un porter à connaissance, afin de démontrer qu'il ne constitue pas une modification substantielle, selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'environnement.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


LTR Industries prévoit d'augmenter sa capacité de stockage de Supermix avec un tonnage total de 80 tonnes. Ce mélange est actuellement stocké et mis en œuvre sur le site, avec un régime de Déclaration ICPE. Ce projet ne prévoit pas de nouvelle construction. Un nouveau local de stockage sera aménagé dans un bâtiment existant. Seule une surface enherbée de 30m<sup>2</sup> sera imperméabilisée. Ce stockage sera réalisé sur des rétentions adaptées. Ce projet ne présentera pas de nuisances ni de rejets supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Les premières habitations sont situées à plus de 800m du nouveau local de stockage, à l'Est de l'autre côté de la Sarthe et à plus de 850m au Nord Ouest du projet, de l'autre côté des départementales 323 et 326. Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire au regard de la nature du projet, des mesures de suivi existantes et prévues des rejets liés à l'exploitation, de la nature du projet (extension activité existante) et des enjeux.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Compléments d'informations concernant la demande d'examen au Cas par Cas	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)